



Commission Administrative Paritaire

11 septembre 2012- Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur le Directeur académique,

La réalité de cette rentrée dans le premier degré, ce sont 4700 professeurs des écoles en moins pour 5300 élèves en plus.

La réalité de cette rentrée, c'est aussi le maintien, par l'actuel ministre de l'Éducation nationale, de la circulaire de rentrée de son prédécesseur ainsi que la plupart des réformes engagées par celui-ci, remettant en cause les statuts des personnels : école du socle et livret de compétences obligatoires, mastérisation, maintien intégral du dispositif de déréglementation ECLAIR, présenté dans la circulaire comme « l'avant-garde de notre école ».

L'abrogation du décret sur l'évaluation que le SNUDI FO a combattu farouchement et les aménagements de formation pour les stagiaires ne sont pas suffisants pour amorcer un véritable changement.

La réalité de cette rentrée, c'est aussi la baisse continue du pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale comme de tous les fonctionnaires : les salaires nets baissent et les prix montent ! L'augmentation du point d'indice, bloqué depuis 2010, est une urgence. Le jour de carence est toujours maintenu, malgré l'opposition de toutes les fédérations de l'enseignement et des fonctionnaires.

La réforme des rythmes scolaires annoncée, et la recherche d'une « nouvelle articulation entre le temps scolaire et le temps éducatif » pourrait déboucher sur l'institutionnalisation de « projets éducatifs territoriaux » et multiplierait les expérimentations génératrices d'inégalités. Les missions des personnels pourraient être redéfinies et leurs droits à congé diminués.

Dans les négociations avec le ministre, le SNUDI FO mettra au premier plan la défense du statut national de fonctionnaire d'État -contre toute « territorialisation » de l'Éducation Nationale- et s'opposera à tout alourdissement de leur charge de travail, notamment au travers d'une redéfinition des missions.

Concernant notamment la création des emplois d'avenir professeur, le SNUDI FO craint que ces emplois d'avenir de droit privé ne soient utilisés comme bouche-trou contre les garanties statutaires des personnels.

Par ailleurs, comme notre fédération l'a signalé en CTSD, vendredi dernier, dans les Bouches du Rhône, comme ailleurs, enseignants et parents d'élèves attendent toujours les ouvertures de classes et de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école de la République.

Au total, ce sont toujours 36 postes en moins pour cette rentrée, avec comme conséquences : classes surchargées avec des doubles niveaux, aide aux élèves en difficultés cantonnée à des postes PARE, en lieu et place des postes de RASED supprimés, écoles maternelles qui ont atteint leur capacité d'accueil et sont obligées de refuser des élèves...

Le SNUDI-FO signale une rentrée placée une fois de plus sous le signe de l'austérité, et des conditions de travail qui se dégradent pour les collègues.

Cette rentrée n'est donc ni « apaisée », ni « placée sous le signe de l'espérance », ni « porteuse de promesses » comme nous pouvons l'entendre ici et là.

Concernant les opérations du mouvement 2012, notre organisation syndicale tient aujourd'hui à dénoncer les problèmes auxquels les collègues ont du faire face :

- Mouvement à TD « contraint » par le nombre important des replis et de postes réservés (T1, PES1 et

langués). Seul ¼ des personnels participants au mouvement a été satisfait. Des RASED décimés et des personnels spécialisés qui ont vécu ce mouvement comme un désaveu de leur engagement et de leur professionnalisme.

- Mouvement à titre provisoire informatisé qui n'a pas tenu compte de la réalité des postes vacants. Ces derniers auraient pourtant été accessibles au barème par certains collègues qui les avaient signalés. Ils ont finalement été attribués à la 3^{ème} phase manuelle, à des collègues avec un barème moindre, ce qui est souvent source d'injustice.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris en compte ces erreurs et ces oublis, que nous vous avons très largement signalés, en prétextant qu'il n'était pas nécessaire de publier un additif à la liste des postes.

- 3^{ème} phase manuelle où l'administration a nommé sur tous les postes restants, connus à l'instant « T » de l'affectation. Même si elle se réfère aux vœux précédents des collègues, nombre d'entre eux se retrouvent sur des postes très éloignés de leur domicile, avec des conséquences éprouvantes sur le plan familial et professionnel.

La profession ne comprend pas pourquoi des collègues avec une AGS de 8 voire 10 ans, de surcroît avec des enfants, sont nommés sur des supports ne correspondant pas à leurs vœux, donc loin de leur domicile alors que des personnels avec un barème moindre sont rattachés sur une circonscription proche de leur domicile, en attente d'une affectation.

L'absence de groupe de travail plus réguliers et de liste de postes disponibles ne nous permet pas de contrôler cette phase du mouvement. Nous sommes donc intervenus assidûment sur la défense des dossiers individuels des collègues.

Même si certains cas médicaux, des situations familiales ingérables liées à la distance ont pu être révisées lors du groupe de travail d'hier, d'autres collègues abordent leur année scolaire en faisant face à de nombreuses difficultés sur le plan personnel :

- Comment peut-on accepter par exemple, que des collègues, mères de jeunes enfants et sans moyen de garde avant 7h30 minimum, soient nommées à plus de 50 km de leur domicile et prennent des risques sur le trajet de manière à prendre leur service à l'heure tous les matins ?

- Comment peut-on accepter que des collègues ayant effectué une demande de reprise à temps complet se la voient refuser car elle n'a été traitée administrativement que fin août et sous prétexte qu'il n'y a plus de postes disponibles dans la circonscription ?

- Comment peut-on accepter que des maîtres E, en surnombre sur les circonscriptions, n'aient pas d'arrêté de nomination à ce jour et souhaitent toujours pouvoir continuer à exercer leurs missions d'aide aux élèves en difficulté ?

Pour l'ensemble de ces collègues, le SNUDI FO vous demande, Monsieur le Directeur académique, de bien vouloir accepter de réviser leur affectation, de répondre favorablement à leurs recours gracieux et de rappeler aux IEN les possibilités offertes aux maîtres E afin de leur permettre d'effectuer leur mission d'aide auprès des élèves en difficulté dans les circonscriptions de rattachement.

Bien entendu, nous ne remettons pas en cause le travail de la division du personnel. Nous saluons l'investissement professionnel et la réactivité de l'équipe de Mme VEAUGIER face à nos nombreuses sollicitations au cours du mois de juillet et fin août.

En conclusion, le SNUDI FO juge les 3 phases de ce mouvement insatisfaisantes pour les personnels au vu des dysfonctionnements que nous avons relevés.

Le SNUDI FO demande expressément à ce qu'une réflexion soit engagée sur le principe des nominations à la 3^{ème} phase en privilégiant les conditions de nomination des collègues ayant un plus fort barème.